

<https://pierre-alainmillet.fr/Les-crimes-de-guerre-US-tuent>



Les crimes de guerre US tuent encore au Viet-nam

- Rencontres -



Date de mise en ligne : lundi 25 janvier 2021

Copyright © Blog Vénissian de Pierre-Alain Millet - Tous droits réservés

Ce 25 janvier 2021 s'ouvre un procès concernant l'emploi massif d'armes chimiques contre des civils, la plus grande attaque chimique de l'histoire qui continue à tuer 60 ans après. Il est conduit par une ancienne résistante vietnamienne, Tran To Nga. L'Humanité raconte [dans son édition du jour](#)

En 1966, intriguée par l'avion qui survole sa cache, la combattante inexpérimentée sort. « Le C-123 vole à basse altitude. De ses entrailles s'échappe une sorte de nuage blanc qui fait tache dans le bleu du ciel. Je contemple comme on regarderait un vol d'oiseaux migrateurs sans bouger. Et, tout à coup, une pluie gluante dégouline sur mes épaules, se plaque contre ma peau », décrit-elle dans sa biographie (1). À 79 ans, l'ancienne journaliste souffre d'un diabète de type 2, d'un système immunitaire défaillant, de maux de tête, d'un cancer du sein et de nodules sous-cutanés. Sa première fille, née en 1968, a la peau qui part en lambeaux quelques jours après la naissance, et meurt de la tétralogie de Fallot à 17 mois.

Ce procès est intenté en France contre dix-neuf firmes chimiques (parmi lesquelles Bayer-Monsanto, Dow Chemical, etc.). Elles ont fourni à l'armée US de la dioxine un agent chimique hautement toxique pour les végétaux comme pour l'être humain ; "l'agent orange", contenant de la dioxine, le plus puissant poison connu.

80 millions de litres de cet agent chimique ont été répandus par l'armée US sur le Vietnam et le Laos à partir de 1961, contaminant 2,5 millions d'hectares et détruisant un cinquième des forêts du Sud Vietnam. 4 millions de civils ont été directement impactés par l'agent orange et 3 millions en subissent encore les conséquences. Plusieurs générations plus tard, des enfants naissent encore avec des malformations.

Ce procès permettra-t-il la condamnation d'actes qui visaient délibérément les civils et constituent donc des crimes de guerre ? Le choix juridique d'attaquer les entreprises qui ont fourni cet agent orange se comprend, mais il y a évidemment une absence écrasante dans cette affaire, l'état US et son armée qui sont les commanditaires du crime !

Le procès de Tran To Nga est d'autant plus crucial que, pour l'heure, toutes les démarches des victimes vietnamiennes auprès de la justice américaine ont été déboutées. L'Oncle Sam n'a consenti qu'à 180 millions de dollars de dédommagement pour ses propres vétérans et à l'amiable afin de ne pas créer de précédent juridique.

Il permet aussi de montrer l'hypocrisie de cette grande puissance qui prétend donner des leçons de démocratie et de guerre propre au monde, alors qu'elle a commis le plus grand ecocide du siècle.